COMMISSION REGIONALE DE l'ARBITRAGE
Réunion du samedi 17 février 2024 - PV n° 5

Présidente : Mme Béatrice MATHIEU

Présents : Mmes Nathalie LUCAS et Patricia DUPIN
MM Gilbert BOSSE, Jean-Robert CLOFF,

Invités : Mmes Marina JALLAT et Sandra RENON
MM Saïd EL MOUFAKKIR, Julian GRELOT,

Excusés : MM. Jacques DANTAN, Sylvain MICHELET, Samir ZOLOTA
M. David WAILLIEZ

Ouverture de la séance

La Présidente de la CRA Béatrice MATHIEU ouvre la séance.

Elle souhaite, au nom des membres de la CRA, un bon rétablissement à Gilbert BOSSE.

Mise à jour des effectifs

- Arbitre souhaitant mettre un terme à sa fonction d'arbitre à la fin de la saison 2023/2024 :

- Frédéric BROUCH (R3)

La CRA le remercie pour les services accomplis au service de l'arbitrage néo-aquitain.

- Arbitre partant dans une autre Ligue :

- Hugo CHAMOLEY (R3) => Ligue du Grand Est

La CRA le remercie pour les services accomplis au service de l'arbitrage néo-aquitain et lui souhaite une bonne continuation

- Nomination des arbitres régionaux

Dans le cadre du chapitre 4 de sa circulaire annuelle, la CRA décide de nommer les arbitres suivants :

Arbitre Régional 3 : Silvio BARTOLOMUCCI (24), Jean-Philippe GODART (19)

Arbitre Assistant Régional 2 : Thierry AUTIN (16), Bastien LABARUSSIAS (16)

Jeune Arbitre Régional : Tiago ALMEIDA (64), Jean BOUSQUET (64), Lucas BRANDELY (19), Louis CHAUDRON (16), Hugo CLAVEAU (87), Lauric DANTHEZ (40), Bastien FRISCIA (24), Naty GUYOT (79), Luc HONNINGER (33), Eloan HOUIS (40), Milan LARIVET (19), Antonin VINCELOT (86),

M. Eric MASDOUMIER (87), n'ayant pas validé son titre d'arbitre régional 3 à l'issue des deux observations, reste à la disposition de son District pour la saison 2023/2024.

Situation particulière des arbitres régionaux blessés

L'article 42 du règlement intérieur de la CRA précise : « lorsqu'un arbitre est blessé à répétition ou est soumis à une longue période d'indisponibilité pour des raisons médicales, le médecin régional pourra établir l'aptitude ou l'inaptitude de l'arbitre à évoluer au niveau de la compétition concernée par sa catégorie. »

o Situation de Monsieur Laurent GUICHETEAU – Arbitre Assistant Régional 2

- Considérant que Monsieur Laurent GUICHETEAU est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas d'effectuer le test physique et de satisfaire à ses observations,

Par ces motifs :
- La CRA décide de geler la saison 2023/2024 de Monsieur Laurent GUICHETEAU,
- La CRA informe Monsieur Laurent GUICHETEAU qu'il ne sera pas classé à l'issue de la saison 2023/2024 et qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Assistant Régional 2 pour la saison 2024/2025.

La CRA étant habilitée à juger tous les cas particuliers non prévus par le règlement intérieur et s'agissant de sa deuxième saison consécutive de neutralisation pour raison médicale, M. Laurent GUICHETEAU sera dans l'obligation de réussir les tests physiques de la catégorie AA R2 en début de saison 2024/2025, faute de quoi il sera remis à la disposition de son District.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

o Situation de Monsieur Justin HASSAN – Jeune Arbitre Régional

- Considérant que Monsieur Justin HASSAN est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas d'effectuer le test physique et de satisfaire à ses observations,

Par ces motifs :
- La CRA décide de geler la saison 2023/2024 de Monsieur Justin HASSAN,
- La CRA informe Monsieur Justin HASSAN qu'il sera affecté dans la catégorie Jeune Arbitre Régional pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

o Situation de Monsieur Rachid LAGHZAOUI – Arbitre Assistant Régional 2

- Considérant que Monsieur Rachid LAGHZAOUI est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas d'effectuer le test physique et de satisfaire à ses observations,

Par ces motifs :
- La CRA décide de geler la saison 2023/2024 de Monsieur Rachid LAGHZAOUI,
- La CRA informe Monsieur Rachid LAGHZAOUI qu'il ne sera pas classé à l'issue de la saison 2023/2024 et qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Assistant Régional 2 pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

Tests physiques

La CRA a examiné les résultats des tests physiques du mois de janvier 2024.

Conformément à son règlement intérieur et à sa circulaire pour la saison 2022/2023, la CRA rappelle les dispositions suivantes :
- Si, au 31 janvier 2024, un arbitre régional n'a pas réussi les tests physiques, ou n'a pas pu s'y présenter et ce, quelle qu'en soit la raison (arrêt, blessure, indisponibilité, etc.), il sera rétrogradé dans la catégorie inférieure et ne pourra être classé à l'issue de la saison. Etude de cas particuliers :

o Situation de Monsieur Nicolas CARTRON – Candidat Arbitre Assistant Régional 2

- Considérant que Monsieur Nicolas CARTRON était blessé au cours des tests physiques organisés par la CRA lors de l'examen des candidats régionaux le 7 mai 2023, absent non excusé les 16 septembre et 4 novembre 2023, absent excusé le 17 décembre 2023 et absent non excusé le 28 janvier 2024 après avoir été régulièrement convoqué ;

Par ces motifs :
- La CRA informe Monsieur Nicolas CARTRON qu'il perd son titre de Candidat Arbitre Assistant Régional 2 et qu'il reste à la disposition de sa CDA pour la saison 2023-2024.

o Situation de Monsieur Guillaume CORDEIRO VARAO –Arbitre Régional 3

- Considérant que Monsieur Guillaume CORDEIRO VARAO était absent non excusé le 28 janvier 2024 après avoir été régulièrement convoqué ;

Par ces motifs :
- La CRA informe Monsieur Guillaume CORDEIRO VARAO qu'il perd son titre d'Arbitre Régional 3 et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2023-2024 et retiré du groupe d'observation R3-B.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de leur notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

Présentation du Code de Bonne Conduite

Sandra RENON et Julian GRELOT, animateurs du groupe de travail sur le Code de Bonne Conduite, présentent le bilan, après deux visioconférences, des travaux menés avec les représentants d'arbitres par catégorie.

Les membres de la CRA valident certaines propositions du groupe de travail. Un retour sera fait vers le groupe de travail en visioconférence. Sandra RENON est chargée de planifier une date de réunion.

Les modalités de mise en œuvre et d'application seront définies dans le règlement intérieur de la CRA – saison 2024/2025.

Processus de sélection des candidats fédéraux

Julian GRELOT, réfèrent des arbitres centraux promotionnels FFF, effectue un nouveau point d'étape sur le processus de sélection des candidats fédéraux après les deux premières étapes.

Il reste 7 candidats : 4 arbitres Elite-N3 (DUPAYS Axel – HIRI Samy – DUCASSE Hugo – BROSSARD Thomas), 2 R1 (COGULET Nicolas – FRAPPREAU Alexandre) et 1 JAF (BENITO Paul) pour l'étape 3 qui est un nouveau concours :

- Partie théorique : 3 examens type FFF (chacun sur 180 points) sachant que la note théorique correspond au cumul des 3 notes des examens sur 540 points. Cette partie théorique représentera 70% de la note finale pour la sélection.
- Partie pratique : 2 observations « terrain » sur des matchs de R1, effectuées par Didier BERNARDET et Julian GRELOT, avec un classement au rang. Cette partie pratique représentera 30% de la note finale pour la sélection.

Les dates des examens sont confirmées pour les dimanches 18 février, 17 mars et 21 avril. Ces journées se dérouleront sous le format suivant : examen type le dimanche matin de 8h30 à 12h30 et thématique l'après-midi de 14h00 à 16h00.

Enfin, à l'issue de ces 2 parties, un classement général sera établi et les XX premiers (nombre restant à fixer par la CFA/DA) seront candidats pour la LFNA et les 2 suivants seront « réservistes ».

Présentation du projet Filière FFF – saison 2024/2025

Julian GRELOT, CTRA réfèrent des arbitres centraux promotionnels FFF, présente le projet filière fédérale pour la saison 2024/2025 (document en pièce jointe).

Courriers reçus

- Courriel de la CDA 16 pour la candidature d'arbitre de District passerelle
Ryan DESCHAMPS, JAR passerelle arbitre régional 3

- Courriel de la CDA 19 pour la candidature d'arbitre de District passerelle
Milan LARIVET, JAR passerelle arbitre régional 3

- Courriel de la CDA 79 pour la candidature d'arbitre de District passerelle
Morgan COUTURIER, JAR passerelle arbitre régional 3

- Courriel de la CDA 86 pour la candidature d'arbitre de District passerelle :
Hugo DE VOLDER, JAD passerelle jeune arbitre régional,
Vladimir JOUDIOU, JAD passerelle jeune arbitre régional,
Kyviann LOUEDEC, JAD passerelle jeune arbitre régional,
Robin MAITRE, JAD passerelle jeune arbitre régional,
Baptiste NEDELEC, JAD passerelle jeune arbitre régional,
Lilian VANCOILLIE, JAD passerelle jeune arbitre régional (section sportive filière arbitrage Niort)

La CRA valide les candidatures citées ci-haut. Conformément à l'article 10 de son règlement intérieur, la CRA les informe qu'ils seront observés lors d'un match du premier niveau régional. En cas de validation de leur niveau, ils seront nommés arbitres régionaux sous réserve de réussir les tests physiques et théoriques des arbitres de Ligue de fin de saison.

- Courriel d'Olivier PETIT, observateur régional, candidat à la fonction d'observateur Jeune Arbitre de la Fédération.
La CRA prend note de sa demande et étudiera sa candidature lors du renouvellement des observateurs JAF pour la saison 2024/2025.

- Courriel de M. Victor DELACOUR, arbitre régional 3 concernant le comportement d'un assistant sur une rencontre de Régional 3. La CRA prend note du courriel et décide d'organiser une audition des 2 arbitres concernés.

- Courriels de M. David BRIVOIZAC et de M. Pierre NARDOU, observateurs d'arbitres sur une rencontre de Régional 1 concernant l'attitude d'un jeune arbitre régional lors d'une rencontre sur le terrain annexe en U18 régional 1. Ce dernier a déjà fait l'objet de deux auditions en CRA avec sanction administrative. La CRA prend note du courriel et décide d'organiser une nouvelle audition du JAR concerné fin février 2024.

- Courriel de l'éducateur de l'équipe U18 du Stade Poitevin concernant l'attitude de l'arbitre central de la rencontre U18R1 : Niort Chamois - Stade Poitevin FC du 10 février 2024.
La CRA transmet les éléments du dossier à la commission de Discipline pour suite à donner à ce courriel.

- Courriel de M. Fabrice BRUNET : demande de nomination d'un référent (ou représentant) des observateurs parmi tous les observateurs (titulaire / suppléant) qui serait force de propositions auprès de la CRA.

Après échanges entre les membres, La CRA donne une suite favorable à la demande. La présidente contactera Fabrice BRUNET afin de définir les modalités de mise en place et les missions de ce référent.

- Courriels de Youenn ROLLIN et Sébastien DESLIOT (absents le jour de l'examen théorique). Une réponse leur sera apportée par mail ainsi qu'à l'ensemble des arbitres sur la date de la session de rattrapage (pour les absents excusés) le dimanche 14 avril 2024

- Courriel d'un éducateur de jeunes de Tulle : demande de mise à disposition sur la tablette d'un système de notation de l'arbitre.

- Courriel de Barbara LAFARGE suite à un accident de la circulation (chevreuil) au retour d'un match de R2. La présidente va la contacter et lui proposer de faire le lien avec les services financiers pour étudier les possibilités d'une déclaration de sinistre auprès de l'assurance MDAS.

- Courriel de l'ANDSA demandant des arbitres pour la finale du Foot à 7 des apprentis les 14 et 15 mars 2024 à Bordeaux sur les installations de la Plaine Colette Besson. La présidente se met en relation avec la CDA du District de la Gironde.

- Courriel de la Maison Union de Quartiers St jean pour une demande de 40 arbitres pour un tournoi de football U12-U17 (3 348 joueurs et 288 équipes) à Bordeaux Lac les 18 et 19 mai 2024 (100 € pour les 2 jours, nuit hôtel Ibis, repas samedi midi, soir et dimanche midi). Un contact sera pris avec le président de la CDA de la Gironde.

Informations diverses

- La présidente informe les membres des évènements ci-dessous :

- Un stage de 34 jeunes arbitres régionaux et candidats jeunes arbitres régionaux s'est déroulé les 13 et 14 janvier 2024 à Puymoyen sous la responsabilité de Saïd EL MOUFAKKIR, référent des jeunes arbitres. Ce stage constituera la 1ère étape dans le processus de sélection des candidats fédéraux. Les jeunes ont passé des tests théoriques et physiques identiques aux tests des candidats JAF. En plus des aspects théoriques et physiques, ce stage a permis aux jeunes arbitres présents de bénéficier des interventions portant sur l'observation des JAF par Alain MESNARD et Matthieu SARRIEAU (observateurs JAF) sur le barème disciplinaire par Maamar MENSOUS (Président de la Commission Régionale de Discipline) et sur la gestion des conflits.
- Une deuxième visioconférence du groupe de travail sur la réforme des classements a eu lieu le samedi 13 janvier 2024 au matin.
- La deuxième réunion avec les présidents de CDA et les responsables de formation des 12 Districts est programmée ce samedi 17 février 2024 après-midi à Puymoyen,
- Cinq élèves de la section sportive filière arbitrage de Mérignac ont arbitré le mercredi 14 février 2024 à la Coupe Régionale de Sport Adapté sur la Plaine des Sports Philippe Sella d'Agen dans le cadre du projet éducatif et sportif engagé en janvier : Laure MEYER, Héléna SIAD, Luc HONNINGER, Eloan HOUIS, Corto PAUL.

  Remerciements à Yassine CHAIBI et à la CDA du District du Lot et Garonne
- Hugo CLAVEAU, Hayden HENNEQUIN, Luc HONNINGER et Eloan HOUIS participeront au stage U16 Garçons du 19 au 21 février 2024 à Puymoyen,

- Lou-Ann TEILLOUT (24) accompagnera la sélection Interligues U15 Filles à Vichy du 20 au 23 février 2024,
- Un stage candidat FFF – Futsal aura lieu le 24 février 2024 à Puymoyen. Sont convoqués : Badr BOUBNAN, Nicolas COGULET, Léotrim DERGUTI, Rémy GHAZOUANI, Mahdi MANAA, Quentin MARQUET, Clément PARILLAUD et Philippe ROSE. L'encadrement sera assuré par Saïd EL MOUFAKKIR, CTRA référent, et Vincent CARON.
- Un courriel d'Alain SARS informant la CRA de la tenue d'un stage de préparation athlétique du 2 au 4 avril 2024 à Clairefontaine. Saïd EL MOUFAKKIR, CTRA Formation, participera à ce stage.
- Un courriel et des documents sur la formation des arbitres de club et arbitres assistants a été adressé par la CFA à tous les Présidents de Districts pour diffusion à leurs présidents de CDA.

La Présidente,
Béatrice MATHIEU

Le secrétaire de séance
Saïd EL MOUFAKKIR

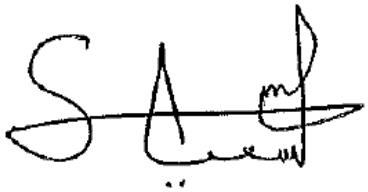

Procès-verbal validé le 13/03/2024 par La Secrétaire Générale Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.

PROJET AER 2024-2025

VALIDÉ EN CRA LE 17 FÉVRIER 2024

LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

situation actuelle

- *<u>Rappel saisons précédentes</u>* : 18 AER *(promos FFF + Ligue 50/50)* gérés par la CRA au même titre que le N3 par la LFNA

- *<u>Saison 23-24</u>* : 10 AER *(issus classement 22-23 en N3)* nommés par la CRA mais gérés par DA/CFA => N3 repris par la FFF
  - 6 R1 promos FFF sur 2 poules *Brossard – Dupays - Quéré + Ducasse – Jablonski - Hiri*
  - 4 R1 ligue dans même poule R1 *Bisme – Faivre – Jourda - Lesavre*
  - pas d'observations en N3 => évalués et classés en R1

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

situation actuelle

- 4 Arbitres FFF dont les éventuelles descentes peuvent avoir des conséquences en Ligue
  - 2 F4-N3 *EL BEDOUI & GRATIANNE => désignations FFF en N3*
  - 2 candidats F4 *ROUMIER & MAHAOUDI => désignations FFF en N3 et en N2 pour leurs 3 observations du concours*

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

saison 24-25

- 6 AER à nommer par la CRA et mis à disposition de la CFA/DA pour **la dernière année** *(disparition de la catégorie en 25-26)*
- Arbitres FFF prioritaires en cas de descente
- Garder une répartition R1 promos FFF / R1 ligue avec des critères de sélection
- Arbitres R1 ligue prioritaires pour répondre attentes FFF

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

proposition 24-25
AER ligue

- Arbitres expérimentés => « sommet » de leur parcours
- Après 24-25 => ne pourront plus faire de N3 au centre
- Diminution progressive de l'effectif : 50% en moins en 23-24
- Idem pour 24-25 => Maintien de 2 sur les 4

LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

proposition 24-25
AER ligue

Sélection des 2 AER ligue 24-25

1. Nomination AER des 2 premiers des 4 dans l'ordre du classement «terrain» de leur poule

2. Sous réserve d'une note théorique minimum 12/20

   (rétrogradation R2 – circulaire CRA)

LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

proposition 24-25
AER promos FFF

Sélection parmi les 7 derniers arbitres promos FFF encore en course pour le concours F4 de juin 2024

1. Le(s) 1er du process de sélection sont présentés au concours F4

Si admis => nommé(s) candF4 et donc pas AER
Si non admis => possibilité d'être nommé(s) AER

2. Le nombre d'arbitres nommés AER (x) dépendra du nombre de places disponibles après celles prises par les arbitres FFF et les R1 Ligue

3. Nomination AER des (x) arbitres promos FFF dans l'ordre du <u>classement «terrain» du process de sélection</u>

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

éventualités nomination des 6 AER pour 2024-2025

- Si 4 descentes arbitres FFF *(2 F4-N3 + 2 CandF4)*
  - Les 4 seront nommés AER
  - Les 2 AER ligue seront nommés AER
  - Aucun promos FFF ne sera nommé AER

- Si 3 descentes arbitres FFF *(parmi les F4-N3 et les 2 CandF4)*
  - Les 3 seront nommés AER
  - Les 2 AER ligue seront nommés AER
  - Le 1er des promos FFF sera nommé AER

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

éventualités nomination des 6 AER pour 2024-2025

- Si 2 descentes arbitres FFF *(parmi les F4-N3 et les 2 CandF4)*
  - Les 2 seront nommés AER
  - Les 2 AER ligue seront nommés AER
  - Le 2 premiers des promos FFF seront nommés AER

- Si 1 descente arbitres FFF *(parmi les F4-N3 et les 2 CandF4)*
  - Il sera nommé AER
  - Les 2 AER ligue seront nommés AER
  - Le 3 premiers des promos FFF seront nommés AER

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

éventualités nomination des 6 AER pour 2024-2025

JUIN

- Si 0 descentes arbitres FFF *(parmi les F4-N3 et les 2 CandF4)*
  - Les 2 AER ligue seront nommés AER
  - Le 4 premiers des promos FFF seront nommés AER

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE